

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 20 janvier 2016 portant changement d'appellation
de la brigade territoriale d'Athis-de-l'Orne (Orne)**

NOR : INTJ1601777A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15-1 et R. 15-22 à R. 15-26;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête:

Article 1^{er}

La brigade territoriale d'Athis-de-l'Orne prend l'appellation de brigade territoriale d'Athis-Val-de-Rouvre à compter du 21 janvier 2016. Sa circonscription est modifiée, à la même date, dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes de la brigade territoriale d'Athis-Val-de-Rouvre exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 (1^o) du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 20 janvier 2016.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général, sous-directeur
de l'organisation et des effectifs,*

J. VIRE

ANNEXE

BRIGADE TERRITORIALE	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
Athis-de-l'Orne	Athis-de-l'Orne Berjou Bréel Cahan La Carneille Durcet La Lande-Saint-Siméon Ménil-Hubert-sur-Orne Notre-Dame-du-Rocher Ronfeugerai Saint-Pierre-du-Regard Sainte-Honorine-la-Chardonne Ségrie-Fontaine Taillebois Les Tourailles	
Athis-Val-de-Rouvre		Athis-Val-de-Rouvre Berjo Cahan Durcet La Lande-Saint-Siméon Ménil-Hubert-sur-Orne Saint-Pierre-du-Regard Sainte-Honorine-la-Chardonne